

MODIFICATION N° 2

datée du 1^{er} mai 2026

**apportée au prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 26 septembre 2025,
dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 9 mars 2026**

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

**parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB du Fonds Fidelity Alternatif
multistratégies – Actions**

(le « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de faire ce qui suit :

- a) mettre à jour les stratégies de placement du Fonds pour refléter l'ajout d'un fonds sous-jacent;
- b) mettre à jour l'information sur les gestionnaires de portefeuille à l'égard des fonds sous-jacents;
- c) réviser l'indice de référence du Fonds; et
- d) refléter un changement à la composition du conseil d'administration de Fidelity.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 2 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATION APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

1. Responsabilité de l'administration des Fonds

i) Gestionnaire

La ligne relative à « Mary Filippelli » dans le tableau des administrateurs et des membres de la direction de Fidelity présenté à l'intertitre « Gestionnaire », à la page 3, est supprimée dans son intégralité.

ii) Conseillers en valeurs

Le tableau présenté à l'intertitre « Conseillers en valeurs », à la page 6, est modifié par l'ajout du Fonds Fidelity Occasions mondiales à positions longues/courtes dans la colonne « Fonds sous-jacent » :

Fonds	<i>Fonds sous-jacent</i>	Nom de la personne et de la société
Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions	Fonds Fidelity Occasions mondiales à positions longues/courtes	Nicolas Bellemare B. Com., CFA (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Max Adelson B. Com., CFA (cogestionnaire principal) (Fidelity)

2. Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

La ligne relative au « Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions » dans le tableau présenté à l'intertitre « Indice de référence de chaque Fonds », à la page 91, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE OU FONDS FIDELITY
Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions	<ul style="list-style-type: none">• Indice composé plafonné S&P/TSX – à 32,5 %• Indice MSCI Monde – à 30,0 %• Indice S&P 500 – à 20,0 %• Indice HFRI Equity Market Neutral (en \$ US) – 15,0 %• Indice Fidelity Bitcoin – à 2,5 %

3. Profil de fonds du Fonds Fidelity Alternatif multistratégies – Actions

Dans quoi l'OPC investit-il?

i) Stratégies de placement

a) Les deuxième et troisième puces du premier paragraphe de l'intertitre « Stratégies de placement », à la page 116, sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

- à l'heure actuelle, les *fonds sous-jacents* sont Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre, Fonds Fidelity Occasions mondiales à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes et Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD};
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à une exposition d'environ 40,0 % au Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, une exposition de 15,0 % à chacun des Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre et Fonds Fidelity Occasions mondiales à positions longues/courtes, une exposition de 12,5 % au Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes et une exposition de 2,5 % au Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD};

b) Le texte qui suit s'ajoute aux stratégies de placement principales des *fonds sous-jacents* à la troisième puce du deuxième paragraphe de l'intertitre « Stratégies de placement », à la page 117 :

- **Positions longues et courtes sur actions mondiales** – Une approche reposant sur une analyse fondamentale ascendante de placement qui vise

à repérer des sociétés situées partout dans le monde, susceptibles d'afficher un rendement supérieur ou inférieur aux attentes du marché. L'approche n'est pas limitée à un style de placement donné et mise sur des placements dans des sociétés qui présentent des caractéristiques de croissance ou de valeur, ou les deux. Les positions longues ciblent les sociétés qui peuvent maintenir un rendement solide plus longtemps que ce que le marché anticipe ou qui montrent des signes d'amélioration qui n'ont pas encore été reflétés dans le cours de l'action. Les positions courtes mettent l'accent sur les sociétés qui sont caractérisées par l'affaiblissement de leurs paramètres fondamentaux ou des défis structurels ou des positions pouvant être utilisées pour atténuer la *volatilité* du portefeuille.

- c) Le dernier paragraphe de l'intertitre « Stratégies de placement », à la page 119, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Des renseignements supplémentaires au sujet des Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre, Fonds Fidelity Occasions mondiales à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes et Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD} figurent dans leur prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution d'un contrat de souscription de titres de OPC dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou d'annulation de votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DU FONDS

DATE : 1^{er} mai 2026

La présente modification n° 2 datée du 1^{er} mai 2026, avec le prospectus simplifié daté du 26 septembre 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 9 mars 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »

JASON LOUIE
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR
DU FONDS

« Don Wilkinson »

DON WILKINSON
Administrateur

« Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS
Administrateur

4178837-v202655